



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 7 janvier 2005

CDL-EL(2005)003syn
Or. Engl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en co-opération avec
la Commission électorale centrale de Moldova

ATELIER DE FORMATION ELECTORALE

Chişinau, Moldova, 10 – 11 décembre 2004

CARNET DE BORD

Du 10 au 11 décembre 2004, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe a organisé un atelier de formation électorale à Chisinau, Moldova, pour les membres de la Commission électorale centrale de Moldova et pour des représentants des organisations civiques et des médias. Cet atelier a été organisé en coopération avec la Commission électorale centrale de Moldova.

Plus de 30 participants participèrent à l'atelier. L'objectif était de former les participants sur les procédures touchant à la fois au processus préélectoral et au jour du scrutin lui-même, en vue des prochaines élections législatives qui se tiendront le 6 mars 2005.

Quatre experts de la Commission de Venise et un membre du secrétariat sont intervenus sur les sujets suivants :

1. les principes électoraux en Europe, le Code de bonne conduite en matière électorale, par M. Gaël MARTIN-MICALLEF ;
2. la période préélectorale ; droits et obligations des candidats et des représentants/délégués des candidats pendant la période préélectorale et le jour du scrutin ; droits et obligations des membres des commissions électorales, par M. Didier VINOLAS ;
3. les droits et obligations des observateurs nationaux et internationaux le jour du scrutin et pendant l'ensemble du processus électoral, par Mme Chantal LOBATO ;
4. le jour du scrutin ; les opérations de vote ; les droits et obligations des membres des bureaux de vote, par M. Jean-Stéphane SZIJARTO ;
5. le dépouillement et la publication des résultats ; le contentieux électoral, par M. Michel LAFLANDRE.

Les experts de la Commission de Venise ont formé les participants sur les standards électoraux européens. Ils ont axé leurs interventions sur une comparaison internationale des législations électorales et sur des exercices pratiques de vote. Les réactions des participants furent positives. Ils participèrent activement sur des sujets majeurs, tels que le rôle des membres de commissions électorales le jour du scrutin, ou les droits et obligations des observateurs nationaux et internationaux durant l'ensemble du processus électoral. Concernant la période préélectorale, des questions ont été soulevées, notamment, sur les listes électorales et leur publicité. Enfin, la dernière session fut consacrée aux exercices pratiques concernant le jour du scrutin, le vote et le dépouillement.

La Commission électorale centrale de Moldova devrait organiser des ateliers de formation locaux pour les membres des commissions électorales territoriales et locales. Des représentants des organisations non gouvernementales et des partis politiques organiseront également des formations pour leurs observateurs nationaux.